

476
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier l'article 7 de la loi du 28 juin 1918 et fixant les prix de journée dans les établissements hospitaliers. (N° 373, année 1920.)

(Nommée le 16 novembre 1920.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : DARAIGNEZ.
2^e — Paul PÉLISSE.
3^e — MARANGET.
4^e — PERREAU.
5^e — LABOULBENE. *Secrétaire*
6^e — BOUCTOT. *Président*
7^e — POL-CHEVALIER.
8^e — JEANNENEY.
9^e — PÉDEBIDOU.

Membres de la Commission

- mm. Bauchot, président :
- Baraigney
- Paul Pélisse
- Marouget
- Perreau
- Pol Chevalier
- Jeannevey
- Tedelidou
- La boulléve, Secrétaire —

Commission pour l'examen du projet
de loi tendant à modifier l'art. 7 de la loi du
28 Juin 1918 tendant à fixer le prix à payer
dans les établissements hospitaliers

Séance du 18 Novembre 1920

Président: M. Bouctot
Secrétaire: M. Labouche

La Commission décide de demander à M. le
Ministre de l'Hygiène de tenir un autre conseil
conférencé avec elle au sujet du projet de loi qui
lui est soumis.

Le Secrétaire

Le Président

Geo. Labouche

Bouctot

Séance du 24 Novembre 1920

La séance est ouverte à 14 heures 40.

M. le Président expose la question qui est
soumise à la Commission.

M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène
Publique indique les divers points que modifie
dans la loi du 28 Juin 1918, le projet de loi voté
par la Chambre, et les raisons qui militent
en faveur de l'adoption de ce projet.

Des observations sont présentées par
M. Jeanneney et M. le Président au sujet
de la rétroactivité de la loi.

M. le Directeur explique que ce moyen lui
a paru le meilleur et le plus simple pour
combler les déficits qui pèsent sur les Budgets
des Hôpitaux.

3

La Commission décide d'adapter le texte de
la Charte et nomme M. Pol Chevalier,
rapporteur

Le Secrétaire
Cm. L. L. L.

Le Président
Boucton

Séance du 1^{er} Décembre 1920
M. Pol Chevalier rapporteur donne lecture de son
rapport qui est adopté, pour être déposé et discuté
d'urgence

Le Secrétaire

Le Président
Boucton